



Chères Creissanaises, chers Creissanais,

Dans la lignée d'une communication par laquelle nous nous étions engagés à informer régulièrement la population des projets, décisions et actions du Conseil Municipal, nous revenons vers vous au lendemain de l'adoption du compte administratif 2015 en séance du 24 mars et du vote du budget prévisionnel 2016 en séance du 14 avril dernier ; ces deux documents ayant fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Suite à l'adoption de ces deux éléments essentiels de la gestion municipale, nous souhaiterions apporter des précisions sur un point sensible : la dette.

Malgré une bonne gestion, les finances actuelles de la commune ne nous permettront pas de rembourser l'emprunt relais de 180 000 € contracté en 2013 (réfection du château, de l'église, du monument aux morts et mise aux normes de la salle des fêtes) qui arrive à terme fin 2016.

En effet, les recettes budgétaires initialement prévues, issues principalement du projet de ZAC et destinées pour partie à rembourser ce prêt relais, ont été différées du fait de plusieurs recours. Même si ces derniers ont été rejetés en totalité par le Tribunal Administratif, il en a résulté une perte de temps qui nous a été fatale ; la conjoncture nationale défavorable dans laquelle entrait le marché de l'immobilier à l'issue de cette période a contribué au désistement de l'aménageur et nous a amenés à reconsidérer l'ensemble de l'opération.

Ce prêt relais devra donc être consolidé sur du moyen ou long terme.

A contrario, les conditions contractuelles d'un emprunt de 250 000,00 € qui court depuis 2012, nous autorisent à effectuer des remboursements anticipés sans pénalités. C'est donc sur cet emprunt là que nous travaillerons dès l'enregistrement des premières recettes.

Ceci étant, les contraintes que nous avons longuement exposées en 2015 restent les mêmes pour 2016 et nous amènent à poursuivre les actions entreprises sur les deux axes définis de maîtrise des charges et de développement régulé.

**Maîtrise des charges** : notre effort a porté sur tous les domaines : charges salariales, charges générales, charges de gestion courantes. Au total, le Compte Administratif fait apparaître une baisse de près de 20 000 € sur l'ensemble desdites charges de gestion (y compris les charges financières).

Cette réduction a été rendue possible par un effort de tous les instants.

L'engagement que nous avons pris de faire face aux nouvelles charges pour deux tiers par des économies a été tenu.

Bien que la chose devienne plus compliquée à renouveler, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'effort d'économies complété par un effort fiscal de 3%. (Modulé selon les différentes taxes en épargnant au maximum la taxe d'habitation).

Les économies proviendront, cette année essentiellement, de la réduction des charges de salaire : la réorganisation des services annoncée l'année dernière se met en place progressivement et amènera une contribution sensible cette année.

Bien entendu, l'effort de maîtrise des autres charges sera maintenu.

**Développement** : Comme nous l'avons déjà affirmé, l'effort d'économies est indispensable pour toutes les communes mais doit être accompagné d'un développement maîtrisé qui seul peut amener les ressources pérennes permettant le financement des équipements et des services indispensables à la vie d'aujourd'hui.

Cette action demande plus de temps car les obstacles sont nombreux mais nous pouvons déjà annoncer que nos efforts en ce domaine sont en passe d'être récompensés.

Pour commencer, nous venons de recevoir la confirmation par Madame la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie que notre projet de centrale photovoltaïque a été retenu dans le cadre d'un appel à projets national.

Nous sommes maintenant dans la phase administrative d'obtention du permis de construire ; ce qui laisse entrevoir une entrée en production début 2018.

Cet important projet, fera l'objet d'une présentation en réunion publique au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Au-delà de l'aspect écologique, cette réalisation répond à notre recherche de ressources nouvelles puisque la location du foncier par la société exploitante amènera plusieurs dizaines de milliers d'euros chaque année aux finances communales. En outre, la société exploitante prendra exclusivement à sa charge la réhabilitation de l'ancienne décharge ; ce qui générera une économie pour les finances communales égale au montant des travaux estimés à environ 90 000 €.

Par ailleurs, notre travail pour réorienter le développement du village dans le cadre d'un urbanisme maîtrisé se substituant à la ZAC, avance de façon positive. Toutefois, la prudence étant de mise en se référant aux aléas d'un passé pas si éloigné que ça, nous ne pourrions communiquer sur ce sujet qu'à partir du moment où tous les indicateurs seront au vert.

Ce dont nous sommes convaincus, c'est de la nécessité d'ouvrir à l'urbanisme pour développer notre village. Une ouverture, certes raisonnée, maîtrisée mais nécessaire pour maintenir Creissan dans son équilibre et dans sa marche en avant.

La Cour des Comptes, dans un rapport remis il y a déjà plusieurs années, indiquait que seules les communes se développant de façon maîtrisée, c'est-à-dire progressive, régulière et continue, auraient dans l'avenir la capacité à financer les services nécessaires pour une vie moderne en milieu rural.

Soyez assurés que nous ne ménageons pas nos efforts pour trouver la formule équilibrée entre conservation de notre identité de village rural languedocien et développement harmonieux. L'apport de nouvelles ressources complémentaires, permettra de mettre à disposition des habitants (anciens comme nouveaux qui nous ont fait l'honneur de choisir Creissan) les équipements et services qu'ils sont en droit d'attendre d'une collectivité du 21<sup>ème</sup> siècle.

Sans perdre un seul instant, nous nous remettons au travail avec autant de sérieux et de rigueur en vous donnant rendez-vous dans quelques mois pour un nouveau point.

Avec tout notre dévouement.

Le Groupe Majoritaire du Conseil Municipal

## EVOLUTION DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL CREISSAN

PERIODE	Annuités de la dette en Capital (section Investissement)	Annuités de la dette Intérêts (section Fonctionnement)	Total Annuités de la dette
2015	99 613,76 €	50 691,83 €	150 305,59 €
2016	282 020,54 € *	49 080,55 €	331 101,09 €
2017	104 519,64 €	41 381,45 €	145 901,09 €
2018	88 544,36 €	38 446,16 €	126 990,52 €
2019	90 838,64 €	35 811,88 €	126 650,52 €
2020	78 076,97 €	32 841,76 €	110 918,73 €
2021	65 415,25 €	30 026,85 €	95 442,10 €
2022	68 009,07 €	27 433,03 €	95 442,10 €
2023	70 711,53 €	24 730,57 €	95 442,10 €
2024	58 247,40 €	21 914,69 €	80 162,09 €
2025	60 814,88 €	19 347,22 €	80 162,10 €
2026	63 496,85 €	16 665,24 €	80 162,09 €
2027	51 208,97 €	14 021,34 €	65 230,31 €
2028	53 489,40 €	11 740,91 €	65 230,31 €
2029	29 704,96 €	9 356,69 €	39 061,65 €
2030	31 089,92 €	7 971,73 €	39 061,65 €
2031	32 540,37 €	6 521,28 €	39 061,65 €
2032	34 059,41 €	5 002,24 €	39 061,65 €
2033	35 650,32 €	3 411,33 €	39 061,65 €
2034	37 316,47 €	1 745,12 €	39 061,59 €
	<b>1 435 368,71 €</b>	<b>448 141,87 €</b>	<b>1 883 510,58 €</b>

\* dont l'emprunt relais de 180 000 €